

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GROSSEOEUVRE
SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 027-212703011-20260608-2026048002-DE

048-2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et quinze minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Sébastien UGGERI, Maire de la commune de Grosseoeuvre. Après attache prise avec la préfecture et en raison des fermetures de circulation dans le centre du bourg dues au Festival « Ça sonne à la porte », qui constituent une circonstance exceptionnelle, la séance s'est tenue en la salle d'activités communale « Michel LACOMME » sise 11 rue Romaine. La convocation a été adressée, le 21/05/2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

		Présent	Absent	A donné pouvoir à ...	A reçu pouvoir de ...
1	Sébastien Uggeri	☒	☐		
2	Cédric Renaud	☒	☐		
3	Sophie Delahaye	☒	☐		
4	Christophe Guibert	☒	☐		
5	Marianne Maillard	☒	☐		
6	Nicole Brout	☒	☐		
7	Valérie Lemaitre	☒	☐		
8	David Lefebvre	☒	☐		
9	Sébastien Lavandier	☒	☐		
10	Gabrielle Brochand Dulac	☒	☐		
11	Matthieu Raymond	☒	☐		
12	Marion DEBOC (MAKARA)	☒	☐		
13	Damien Néhou	☐	☒	Christophe GUIBERT	
14	Olivier LAMBERT	☒	☐		
15	Angélique NONONE	☐	☒	Olivier LAMBERT	
	Total	13	2		

Le quorum (8 conseillers au moins sont présents) est atteint.

Monsieur Cédric RENAUD a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général. En application de ce même article, Mme MAILLARD Marianne, 4^e adjointe, et M. DUBUQUOY-PORTOIS Gabriel-Joachim, stagiaire en formation de Secrétaire général de mairie, l'ont assisté dans cette fonction, M. DUBUQUOY-PORTOIS ne participant pas à la délibération.

Rappel : Le Sénat est renouvelé par tiers, au suffrage universel indirect. Les électeurs des sénateurs sont élus parmi les assemblées délibérantes des collectivités territoriales. La date de convocation est la même pour toutes les communes concernées, soit le 05/06/2026. Les conseillers municipaux se sont vus communiquer une synthèse avec leur convocation. Notre Conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants. Ce sont eux qui éliront les sénateurs le 27/09/2026.

Le scrutin se déroule **sans débat**, et à bulletin secret.

La commune ne doit **pas** désigner de *délégués supplémentaires*.

Le vote porte sur une *liste*, les bulletins ne doivent donc comporter que le **titre de la liste** ou le **nom de la tête de liste**.

048-2026 délibération unique – 1 - Élection des représentants délégués et suppléants au collège des grands électeurs en vue des élections sénatoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral et notamment l'article L283,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCE/2026/109,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 6 mai 2026 (n°INTP2611651C),

Vu le tableau du Conseil Municipal élu le 19 mars 2026,

Considérant que le procès-verbal de l'élection sera tenu à la disposition de tous les conseillers qui pourront y faire figurer leurs observations, et que ledit procès-verbal sera dressé en 3 exemplaires,

Considérant que le bureau a été constitué comme suit :

- Président : Sébastien UGGERI.
- Conseiller présent le plus âgé : Nicole Brout
- Conseiller présent 2^e dans le rang des plus âgés : Olivier LAMBERT
- Conseiller présent le plus jeune : Marion DEBOC
- Conseiller présent 2^e dans le rang des plus jeunes : Mathieu RAYMOND

Considérant que la ou les listes suivantes se sont fait connaître, qu'elles sont paritaires en ce qu'elles alternent homme et femme, et ont été affichées dans la salle à l'usage de tous les votants, et seront annexées à la présente délibération :

- Liste n°1 : Liste sénatoriale menée par Sébastien UGGERI
Groesseuvre

- 2^e suppléant : GUIBERT Christophe
- 3^e suppléant : DEBOC Marion

Le Conseil municipal constate que l'élection a eu lieu et que les délégués seront convoqués pour le 27 septembre 2026.

Le Maire procédera aux actions suivantes :

- 1) Proclamation des résultats de l'élection des délégués et des suppléants,
- 2) Affichage de la feuille des résultats de l'élection à la porte de la Mairie,
- 3) Communication de la liste des délégués et suppléants, par voie électronique (pref-senatoriales@eure.gouv.fr), à la préfecture de l'Eure, avant vingt-deux heures ce jour,
- 4) Information des délégués élus titulaires et suppléants,
- 5) Transmission des bulletins blancs, nuls, et du procès-verbal à la préfecture avant 16h00 le lundi 06/06/2026.
- 6) Archivage du 3^e exemplaire du procès-verbal.

Fait et délibéré le 05 juin 2026, et ont signé avec Nous, Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien UGGERI



Le Secrétaire de séance, et Premier adjoint
au Maire,

Cédric RENAUD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 027-212703011-20260608-2026048002-DE

- Liste n°2 : _____ menée par _____

- Liste n°3 : _____ menée par _____

Considérant que le scrutin a été déclaré ouvert à 19 h 26 par le président, et que les conseillers ont voté chacun leur tour à son appel, y compris ceux ayant reçu un pouvoir à l'appel du conseiller absent le lui ayant délivré, et que le vote s'est déroulé à bulletin secret,

Considérant que le vote a été clos à 19 h 40 par le président, après l'appel et le vote de tous les conseillers,

Considérant que le dépouillement et le décompte des voix ont été renseignés fidèlement dans le procès-verbal par le secrétaire, et qu'il en ressort les votes suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

d) Nombre de suffrages exprimés : 15

e) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Les voix obtenues par la ou les listes sont donc :

- Nombre de voix de la **liste n°1** : 15

- Nombre de voix de la **liste n°2** :

- Nombre de voix de la **liste n°3** :

Considérant que le président a proclamé les délégués titulaires :

- 1^{er} titulaire : UGGERI Sébastien

- 2^e titulaire : DELAHAYE Sophie

- 3^e titulaire : RENAUD Cédric

Considérant que le président a proclamé les délégués suppléants :

- 1^{er} suppléant : MAILLARD Marianne